

Avis sur l'éducation alimentaire, la publicité alimentaire, l'information nutritionnelle et l'évolution des comportements alimentaires

RESUME

Dans un contexte d'évolution des comportements alimentaires et de la situation nutritionnelle de la population, le Conseil national de l'alimentation (CNA) a adopté en 2009, à l'issue de deux années de débats, dix-sept recommandations sur l'éducation alimentaire, l'information nutritionnelle et la publicité alimentaire. Cet avis fait suite à plusieurs avis sur la politique nutritionnelle et la prévention de l'obésité infantile déjà adoptés par le Conseil.

Le CNA propose que l'Observatoire de la qualité alimentaire (Oqali) centralise les études relatives à l'alimentation et aux comportements alimentaires et que toutes les initiatives locales soient recensées et analysées pour permettre des partages d'expérience.

Le Conseil souhaite le renforcement de la place de l'alimentation et de la nutrition dans les programmes scolaires, la formation et l'information de l'ensemble des adultes s'occupant d'enfants, y compris des parents. Il recommande de remplacer l'enseignement théorique actuel de la nutrition par un apprentissage pratique de l'alimentation équilibrée, via notamment des ateliers de cuisine. Jugeant les messages délivrés en milieu scolaire comme fondamentaux, il souhaite que les supports pédagogiques utilisés soient conçus dans un esprit ludique et de convivialité, prenant en compte les diversités culturelles et intégrant un volet portant sur l'éducation au goût. Il rappelle également l'importance des actions visant à lutter contre la sédentarité.

Concernant la publicité alimentaire télévisée, le CNA recommande la poursuite des études permettant de mesurer et de comprendre ses impacts sur les comportements alimentaires, en particulier des enfants. Il recommande également de mettre en oeuvre des mesures afin que les messages publicitaires diffusés aux heures de grande écoute des enfants permettent d'orienter leur consommation vers des produits conformes à des critères nutritionnels à définir dans le cadre d'une concertation entre l'ensemble des acteurs concernés. Enfin, constatant l'absence d'amélioration de la situation nutritionnelle et le peu de suites données à ses avis précédents, il réitère sa proposition de mise en place d'une structure interministérielle rattachée au Premier Ministre chargée de l'orientation et de la coordination des actions en matière de politique nutritionnelle. Enfin, il appelle une nouvelle fois à la mise en

oeuvre d'une Stratégie nationale de prévention de l'obésité infantile, ambitieuse et inscrite sur le long terme.